Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

FONCTION PUBLIQUE

PRÉCARITÉ, CARRIÈRE, MOBILITÉ, DISCRIMINATION : LA SITUATION DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE CONTINUE DE SE DÉGRADER.

4 DÉCEMBRE 2014 : ÉLECTIONS DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES

Un agent sur cinq est contractuel :
- sans garantie de rémunération ;
- sans perspective d'évolution professionnelle ;
- sans sécurité de l'emploi.

Un agent sur cinq ne peut financer sa complémentaire santé et prévoyance :
- peu ou pas de participation financière des employeurs ;
- **des agents obligés de renoncer aux soins médicaux ;**
- des baisses de salaire insupportables en cas de congé de longue maladie ou longue durée.

***« Je n'ai pas pris de mutuelle car c'était trop cher pour moi. Après un accident, et six mois d'arrêt de travail, je suis à demi-traitement et je ne peux plus faire face »*. Florian, 28 ans.**

Deux agents sur trois regrettent de ne pouvoir évoluer dans leur carrière :
- inégalité d'accès à la formation professionnelle ;
- **formations inadaptées ou insuffisantes ;**
- manque de reconnaissance de l'expérience ;
- critères d'évaluation professionnelle peu transparents et peu pertinents.

Un agent sur trois perçoit des discriminations sur son lieu de travail :
état de santé, handicap, âge, origine, orientation sexuelle, etc., les discriminations commencent dès le recrutement et peuvent toucher toutes les étapes de la vie professionnelle.

Les femmes sont souvent les oubliées de la promotion :
14,8 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes.

***« Je me suis arrêtée pendant quatre ans pour élever mes trois enfants. Dix ans plus tard, cela se sent encore sur ma paie et sur ma carrière »*. Julie, 39 ans.**

IL FAUT CONTINUER À OBTENIR DE NOUVEAUX DROITS DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

CFDT.FR

Sources : rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2013, du rapport 2013 du Défenseur des droits et enquête TNS-Sofres 2014.

FONCPUB-Tract-ParcoursPro2014-02.indd 1 08/09/14 10:37

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CE QUE VEUT LA CFDT

AGIR POUR RENDRE LES PARCOURS PROFESSIONNELS PLUS SÛRS ET PLUS ATTRACTIFS

Faire reculer la précarité :

- imposer aux employeurs le respect des règles de recours au contrat ;
- **faire bénéficier tous les contractuels des nouvelles garanties sur les salaires,** les fins de contrat, la mise en place des commissions consultatives paritaires.

En 2011, la CFDT a signé l'accord *Accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi*, pour la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels, dans les trois versants de la fonction publique.

Généraliser la couverture complémentaire :

- ouvrir une négociation sur la protection sociale complémentaire des agents ;
- **obliger tous les employeurs à participer financièrement** à l'acquisition d'une couverture à hauteur d'au moins 50 % de la cotisation ;
- préserver et amplifier la solidarité entre actifs et retraités, et tendre vers des cotisations proportionnelles à la rémunération.

Valoriser les parcours professionnels :

- reconnaitre l'expérience et l'expertise des agents ;
- garantir à chacun une formation tout au long de la vie par la mise en place d'un Compte personnel de formation ;
- associer les personnels et leurs représentants à la définition des critères d'évaluation ;
- **accompagner les agents dans leur choix de mobilité ou de reconversion professionnelle.**

Promouvoir la diversité :

- **négocier des mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** dans tous les services de l'État, les collectivités locales et les établissements hospitaliers ;
- lutter contre les propos et les attitudes homophobes, racistes, sexistes et contre tout comportement stigmatisant les différences ;
- favoriser l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.

La CFDT a signé en 2013 le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

4 DÉCEMBRE 2014 : ÉLECTIONS DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES

AGISSONS POUR FAIRE RESPECTER LES ACCORDS CONCLUS DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

CFDT.FR

Ne pas jeter sur la voie publique.
CFDT - Service Information Communication - Septembre 2014